

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 89 (1992)  
**Heft:** 11-12

**Rubrik:** Conseils aux débutants

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **CONSEILS AUX DÉBUTANTS**

**Novembre-décembre 1992**

Quel automne pour l'apiculture ?

Du début de septembre jusqu'en ce 15 octobre, le brouillard, la pluie, le vent, la neige et le froid ont été au rendez-vous. Comme en 1988, des pluies diluvienues ont réduit à néant les constructions des hommes, provoquant des catastrophes et faisant de nombreuses victimes dans les pays qui nous entourent.

Notre pays, moins éprouvé il est vrai, a tout de même senti ces incartades des éléments. Nos abeilles ont été souvent privées de sorties. Malgré ces mauvaises conditions, j'ai eu la surprise de constater qu'une de mes ruches, dans un rucher éloigné, avait été complètement pillée. Bien sûr je suis intervenu dès ce constat en éloignant la ruche pillée, en la nourrissant avec des cadres de miel de réserve, en resserrant l'habitat et en misant aussi sur la chance. Tout cela pour vous dire : faites attention au pillage toujours possible lors des traitements à l'Apistan, car l'odeur des inserts neutralise l'odeur caractéristique de chaque colonie, permettant ainsi aux abeilles pilleuses de pénétrer dans la ruche pillée sans être inquiétées. On fait des expériences à tout âge... Mais j'étais content de posséder quelques cadres de nourriture en réserve ; faites de même ! Maintenant que tout est rentré dans l'ordre, une règle me revient à l'esprit : du calme, surtout au rucher.

En cette période préhivernale, il permet à la grappe d'aménager son nid et d'aborder l'hiver et le froid en toute quiétude. Nous tâcherons d'éloigner les oiseaux du rucher en les nourrissant ailleurs. Les autres animaux seront tenus à l'écart du rucher par des clôtures. Les branches d'arbres animées par le vent et caressant les ruches doivent être supprimées ou immobilisées car leur frottement contre la ruche dérange forcément ses habitants et peut provoquer la mort de la colonie. Tout cela présume que nous rendons de fréquentes visites à nos abeilles au repos, afin de les protéger contre tous ces impondérables et prouve, s'il en est encore besoin, que nous les aimons...

Puisque nous les aimons, mettons à profit les longues soirées d'hiver pour nous instruire, par des cours, par la lecture de brochures spécialisées, afin de toujours mieux les connaître et ainsi nous adapter à leur mode de vie pour leur plus grand bien et aussi pour le nôtre.

Profitons de cette période pour remettre en état le matériel. Nous aurons une attention particulière pour les vieux cadres, les vieilles cires, en veillant

à leur renouvellement. Pour ce faire, je vous cite Claus Zeiler, dans son livre *Conseils pour l'apiculteur amateur*:

### ***Vous devez trier régulièrement les cadres et éliminer les vieux***

*L'automne est, chaque année, l'époque où vous devez inspecter à fond votre réserve de cadres bâtis et éliminer tous ceux qui sont vieux, endommagés, irrégulièrement bâtis, contenant beaucoup de cellules mâles, des constructions sauvages ou attaquées par la fausse teigne. En règle générale, un cadre bâti pourra servir pendant trois ans ; ensuite, vous devez le remplacer par une cire gaufrée. Avec le temps, le rayon s'assombrit et devient progressivement noir, parce que les cocons filés par les nymphes restent dans les cellules après l'éclosion des abeilles. A chaque nouvelle génération, le volume d'une cellule diminue d'une fraction minime mais, après plusieurs années, les abeilles qui naissent dans ces vieux rayons seront plus petites que celles qui sont élevées dans un cadre neuf. En outre, ces vieux rayons peuvent devenir porteurs de germes pathogènes qui menacent la santé des colonies. Pour toutes ces raisons, vous devez continuellement renouveler les cadres de vos ruches.*

*Si vous ne voyez plus votre main clairement dessinée au travers d'un rayon tenu vers la lumière, vous devez l'éliminer.*

### ***Avant leur réutilisation, vous devez nettoyer à fond le bois des cadres***

*Les cadres dont vous avez récupéré la cire vieillie peuvent, le plus souvent encore, être utilisés. Toutefois, il faut les inspecter sérieusement au préalable et, si nécessaire, les réparer. Ensuite, vous devez les traiter spécialement afin de tuer les germes pathogènes qui peuvent s'y trouver. D'abord, vous gratterez à fond le bois pour enlever tous les restes de cire et de propolis ; vous tremperez les cadres nettoyés dans une lessive caustique concentrée. Après rinçage à l'eau claire, vous les laisserez sécher. Ce n'est qu'après ce traitement que vous pourrez remettre les fils et fixer de nouvelles cires gaufrées.*

Je vous laisse à vos occupations, je vais vers les miennes, en l'occurrence peller la neige.

A bientôt.

**Evolène, octobre 1992.**

**Robert Fauchère**